

Excellence Monsieur le PM, Chef de Gouvernement,

Monsieur le Garde des Sceaux Ministre de la Justice

Monsieur le Chef de Projet Du GIZ

Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Représentants des corps diplomatiques,

Honorable SEJA Sabina, Membre du Conseil Consultatif de l'Union Africaine sur la corruption ;

Monsieur le Directeur Général de l'Agence Anti-corruption Mauricienne (ICAC)

Honorables invités en vos rangs et grades tout protocole observé,

Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur et un grand plaisir pour moi de m'adresser à vous ce jour, pour vous souhaiter très cordialement la bienvenue à l'occasion de cette cérémonie de lancement officiel de la plateforme numérique de dénonciation anonyme, qui est l'aboutissement d'un travail collectif avec le GIZ et l'association Globalleaks depuis le début de cette année.

Excellence, Mesdames et Messieurs,

C'est grâce à des moments comme celui-ci, qui nous réunit tous ici au service d'un projet promoteur, que les efforts que nous accomplissons pour un objectif commun, prennent tout leur sens.

La SNLCC prévoit une approche sectorielle afin de mieux appréhender dans leurs sphères dimensionnelles et temporelles tous les faits de corruption, tant au niveau du secteur public qu'au niveau du secteur privé. Une approche, qui prévoit la mise en place et le respect de normes éthiques et déontologiques, ainsi que des standards de service devant prévenir toutes velléités de corruption. Cette approche sectorielle devrait être appuyée, par un mécanisme d'alerte éthique efficace qui devait constituer un moyen au service de

l'exercice de la responsabilité professionnelle. Il s'avère en effet tout à fait essentiel, non seulement de prévenir la corruption, mais également de renforcer la poursuite pénale des actes de corruption, par un mécanisme d'alerte et de dénonciation efficace.

Excellence, Mesdames et Messieurs,

Les actes de corruption n'apparaissant pratiquement jamais au grand jour, les informations provenant de personne à l'intérieur d'un système donné, sont dès lors d'une importance capitale pour les autorités de poursuites pénales. Cette nouvelle plate-forme numérique de dénonciation devait en conséquence, constituer une importante source d'informations pouvant servir de base à des enquêtes, étant donné que l'anonymat est garanti, et que les personnes effectuant un signalement sont protégées de tous risques de représailles : une sécurité qui devrait aider à dénoncer plus facilement les actes de corruption.

Cette plateforme numérique concrétise en définitive, les dispositions de l'article 56 de la loi n° 2016-020 du 22/08/2016 sur la lutte contre la corruption, qui donne obligation au Directeur Général du Bianco de veiller à ce que l'identité des personnes en cause dans le cadre d'une dénonciation soit protégée, notamment celle des dénonciateurs, des témoins et lanceurs d'alerte présumé de l'acte de corruption, et de mettre en place des mécanismes visant à assurer la protection de l'information recueillie et liée à une dénonciation.

Excellence, Mesdames et Messieurs,

On a toujours affirmé que la lutte contre la corruption est l'affaire de tous, et qu'il est le devoir de chaque citoyen d'apporter sa contribution pour sa réussite sur lequel dépend le développement de notre pays. Aussi, nous appelons le civisme de chaque citoyen à recourir au besoin, à cette plateforme pour dénoncer tous faits de corruption, dont il a pu prendre connaissance, et dont il est en mesure d'apporter des informations pour faciliter les investigations des enquêteurs.

Il est important de souligner que la plateforme numérique de dénonciation anonyme ne s'inscrit pas dans une logique de délation faite dans le but de nuire à quelqu'un, mais constitue un outil pour

permettre à l'Etat d'exercer son devoir de confiance pour protéger les fonds et biens publics, et de préserver ses employés de comportements contraires aux valeurs fondamentales de l'administration publique et du code de bonne conduite à l'usage des personnels de l'Etat.

Il est important de signaler que rien qu'en 2018, le Bianco a reçu 623 d'allégations anonymes, qui constituent 23,1 % des doléances reçues (623/2689). Seulement 45,9% (286/623) de ces doléances anonymes sont investigables et ont été objet d'investigations. (54,1% sont non investigables)

En effet, les dénonciations anonymes sont parfois difficiles à évaluer quand il n'est pas possible d'obtenir plus d'informations de la part du dénonciateur. Aussi, pour être exploitable, la dénonciation doit être aussi complète que possible, fournir autant de détails que possible, voire comporter des pièces pouvant constituer des preuves, afin de faciliter les investigations. Les personnes dénonçant des abus, les trafics et les détournements des biens et fonds publics, sont donc encouragées à donner le maximum d'informations possibles, pour augmenter l'impact potentiel des investigations ultérieures.

En définitive, l'utilisation de cette plateforme numérique devrait donc réduire sensiblement le taux de perdition des dénonciations anonymes, et partant de « renforcer la confiance de nos concitoyens dans leur système politique et économique, et d'affirmer encore plus, la détermination de l'Etat à combattre les dévoiements de la finance publique qui menacent gravement le développement du pays.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Je ne saurais terminer mon discours sans vous adresser tous mes sincères remerciements pour avoir honoré de votre présence cette cérémonie. Une présence qui témoigne une fois encore votre détermination à combattre la corruption et à faire respecter l'Etat de droit dans notre pays.

Hôtes distingués, accepter également tous mes remerciements pour avoir accepté de nous accompagner dans notre démarche à mieux outiller la justice pénale anti-corruption pour combattre

l'impunité.

Excellence, Mesdames et Messieurs,

Permettez moi enfin au nom du BIANCO de former les vœux les plus sincères, pour que les discussions qui résulteront de nos échanges apportent une contribution positive à la consolidation de nos objectifs communs, et qu'elles contribueront à perfectionner davantage le cadre juridique de la protection des dénonciateurs anonymes et des donneurs d'alerte à Madagascar.

Je vous remercie de votre aimable attention !